

# L'Aigle Infos

L'information qu'il vous faut!



Hebdomadaire indépendant d'informations générales N°212 du lundi 21 février 2022 - Prix: 3 000 GNF - Zone CFA: 500

Transition

## Un activiste de la société civile invite à soutenir Dr Dansa Kourouma P.3



Edito à vue d'Aigle

### Jusqu'où ira le CNRD dans la récupération des biens de l'Etat ?

Ce qui défraie actuellement la chronique dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya, c'est bien la campagne de récupération des biens de l'Etat lancée par les autorités de la transition. Sommés de quitter leurs domiciles respectifs avant le 28 février à 10 heures dans le cadre de cette récupération qui fait grand bruit dans la cité, les leaders politiques, Mamadou Cellou Dalein de l'UFDG et Sidya Touré de l'UFR, ont fait des sorties pour justifier l'acquisition des domaines qu'ils occupent présentement, l'un à Dixinn-port, l'autre à la Minière... P2

UFDG

P.4

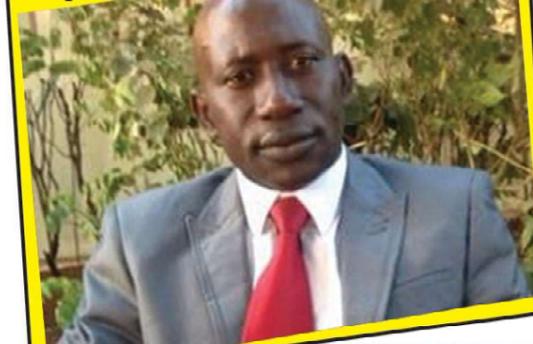
La récupération des biens de l'Etat commentée par Cellou Dalein Diallo en Assemblée générale



Occupation des domaines de l'Etat

P.2

La ligne de défense Dalein et Sidya battue en brèche par Mankanera



Récupération des biens et domaines de l'Etat

Ce que le FNDC reproche au CNRD



Alpha Condé à Abu Dhabi

Le séjour médical du président déchu se prolonge P.3

Décrets

P.6

Le président de la transition nomme des cadres dans deux ministères

Chantage et de tentative d'extorsion d'argent

P.4

18 mois de prison requis contre "Hadya Présie" dans l'affaire des 3000 dollars

## Edito à vue d'Aigle



### Jusqu'ou ira le CNRD dans la récupération des biens de l'Etat ?

*Ce qui défraie actuellement la chronique dans le pays du colonel Mamadi Doumbouya, c'est bien la campagne de récupération des biens de l'Etat lancée par les autorités de la transition. Sommés de quitter leurs domiciles respectifs avant le 28 février à 10 heures dans le cadre de cette récupération qui fait grand bruit dans la cité, les leaders politiques, Mamadou Cellou Dalein de l'UFDG et Sidya Touré de l'UFR, ont fait des sorties pour justifier l'acquisition des domaines qu'ils occupent présentement, l'un à Dixinn-port, l'autre à la Minière.*

Le jeudi 17 février, sur le plateau de la télévision nationale, le ministre secrétaire général à la Présidence de la République, le colonel Amara Camara (porte-parole de la Présidence de la République), en compagnie du ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de l'Aménagement du Territoire, Ousmane Gaoual Diallo (porte-parole du gouvernement) a martelé que le CNRD ira jusqu'au bout dans la récupération des biens de l'Etat.

« Cette invite qui a été lancée de libérer les bâtiments, je voudrais que ça soit compris par ceux qui ont reçu des invitations comme n'étant pas d'actes d'humiliation ou de dépossession. C'est plutôt des actions de salut public auxquelles eux tous devraient adhérer et accompagner. Il est important de rappeler qu'il faut laisser quelque chose intact à la Guinée. Les biens publics font partie de ceci. La ligne de conduite de récupération des biens de l'Etat reste maintenue et sera maintenue. Elle fait partie des points autour desquels le CNRD laissera un bilan. Ce bilan enfin, on le fera, mais il n'y aura jamais de recul, on ira jusqu'au bout de la procédure », a déclaré le colonel Amara Camara.

À rappeler que le président de la transition, le colonel Mamadi Doumbouya, lors d'un récent Conseil ordinaire des ministres, a tenu à rappeler l'importance qu'il attache à la récupération rapide des domaines de l'Etat, sans passion et dans le respect scrupuleux des règles.

Il faut reconnaître que ces dernières années, des biens de l'Etat, aussi bien à Conakry qu'à l'intérieur du pays, ont été vendus ou spoliés par des cadres occupant de hautes fonctions. Aussi incroyable que cela puisse paraître, des départements ministériels, des tribunaux de première instance et autres services publics importants sont logés dans des bâtiments appartenant à des particuliers. L'Etat est obligé, à la fin de chaque année, de déboursier des fortunes pour désintéresser les propriétaires desdits bâtiments. Reste à savoir maintenant jusqu'ou ira le CNRD dans la récupération des biens de l'Etat. Attendons de voir...

**Kéfina Diakité**

## Occupation des domaines de l'Etat La ligne de défense Dalein et Sidya battue en brèche par Makanera

*Sommés de quitter leurs domiciles respectifs avant le 28 février à 10 heures dans le cadre de cette récupération qui fait grand bruit dans la cité, les leaders politiques, Mamadou Cellou Dalein de l'UFDG et Sidya Touré de l'UFR, ont fait des sorties pour justifier l'acquisition des domaines qu'ils occupent présentement, l'un à Dixinn-port, l'autre à la Minière. Une ligne de défense battue en brèche par Alhoussein Makanera Kaké, ancien ministre d'Alpha Condé.*



« Ce sont eux qui étaient pressentis pour être président de la République. S'ils sont partis pour demander des domaines à un président de la République tout en sachant qu'un président de la République est chef de l'Etat mais il n'est pas le propriétaire de l'Etat et que ce dernier fasse un décret à leur profit qu'ils acceptent, mais si eux ils sont présidents ils vont prendre tout pour eux-mêmes. Moi, je pense que leur ligne de défense-là, franchement, ils devaient abandonner ça. Ça ne leur fait pas honneur, parce que même sans rentrer dans le détail, si le bien on dit c'est pour le public, si on doit céder, on cède à ceux qui sont nécessaires. Mais vous ne pouvez pas avoir des dizaines de maisons, ceux qui dorment à même le sol, ils n'ont rien, ce qui appartient à tous, vous dites : c'est le président qui m'a donné ça. Même moralement c'est inacceptable. Et ce qui est grave, quand je prends Monsieur Cellou Dalein Diallo, mais ce sont eux qui ont rasé Bambéto. Certains n'avaient même pas où rentrer. Il a même dit à cette époque qu'il ne faut pas parler de droits de l'homme, parce qu'on veut ouvrir les routes. Lui aujourd'hui ce n'est pas un problème de logement, parce qu'il a des maisons un peu partout à travers Conakry. Et lui, aller maintenant défendre que c'est le président qui m'a donné, alors que ce sont eux qui étaient censés être des

intellectuels pour dire au président qu'il ne peut pas donner. Et là où c'est gâté même c'est de dire le président m'a dit d'acheter. Si le président prend un décret là-bas, on appelle détournement de pouvoir. C'est-à-dire le pouvoir est censé servir l'intérêt général. Maintenant si on prend ce décret-là pour attribuer une parcelle à une personne, on l'a détournée de son objet. Il faudrait qu'il le sache. Maintenant particulièrement là où il y a Monsieur Cellou Dalein Diallo, là-bas c'est un domaine public de l'Etat, parce que pour que le domaine public de l'Etat sorte de ce domaine-là pour aller dans le domaine privé, il faut que l'objet pour lequel il a été désigné domaine public soit éteint. C'est-à-dire on appelle là-bas Cité ministérielle. Si on prenait la capitale, on transférerait à Kankan par exemple, on ne peut plus mettre les ministres là-bas, en ce moment, on peut prendre un décret pour déclasser le lieu en

privé. Et pour vendre un bien de l'Etat, on met tous les Guinéens au même niveau et à égalité de chance. Mais dès qu'on dit prenez le décret pour vendre à telle personne alors le principe est gâté, personne ne peut défendre ça. Moi la seule chose que je pense aujourd'hui utile c'est de faire une justice transitionnelle, leur permettre d'avoir suffisamment de temps pour quitter le lieu, mais je crois qu'eux-mêmes devraient se gêner de voir qu'on a cassé la maison des pauvres, ils ont quitté, eux ils ont plusieurs maisons et ils cherchent à rester parce qu'ils sont plus forts que les autres. Même si le CNRD acceptait, eux ils ne devaient pas accepter. Qu'est-ce qu'ils vont dire à ces gens-là qui doivent voter pour eux, qui ont été délogés, les maisons cassées? », a fait remarquer Alhoussein Makanera Kaké.

**Tidiane Diallo**

**Lisez le journal numérique sur le site**



Votre site indépendant d'information tous azimuts.

Transition

## Un activiste de la société civile invite à soutenir Dr Dansa Kourouma

**Nondi Kountigui est le président de l'Alliance Nationale pour la Défense des Acquis Démocratiques (ANDAD). Dans une tribune publiée cette semaine dans la presse, il lance un appel aux acteurs de la société civile afin qu'ils soutiennent Dr Dansa Kourouma, le président du CNT.**

« Il est temps pour nous, la Société civile guinéenne dans son ensemble de soutenir Dr Dansa Kourouma, le Président du CNT ( Conseil National de la Transition). C'est vu ses compétences, son courage, son patriotisme et sa détermination à défendre ce peuple de Guinée à tous les niveaux, que ce peuple et les nouvelles autorités ont porté une confiance à sa modeste personne. Car de nos jours, l'on ne peut jamais parler de Société civile dans ce pays, sans parler de Dr Dansa, puisqu'il incarne des valeurs au sein de cette structure. Cependant, nous voyons des agissements de certains politiciens et perturbateurs du FNDC contre sa personne, dans le souci de faire échouer cette transition. Mais c'est extrêmement important que ses détracteurs, ces fauteurs de troubles sachent que, s'ils tentent quoi que ce soit pour



nuire à l'évolution normale des processus aboutissant à un retour normal à l'ordre constitutionnel, ils verront la colère du peuple dans sa grandeur sur toute l'étendue du territoire national. Il faut juste avoir des comportements

égoïstes pour toujours être dans une logique, comme quoi rien n'est bon si tu n'en fais pas partie. Ce qui est sûr, chacun répondra de ses actes. La question du retour rapide à l'ordre constitutionnel, que certains démagogues

évoquent sans fondement légal dans un bref délai, cette question n'a plus sa place pour le moment. Aujourd'hui, l'une des préoccupations majeures de ce peuple, c'est comment assainir, filtrer cette nation pour éradiquer tous les maux

dont nous souffrons. À mon avis, le chronogramme serait en fonction de la grandeur ou de la petitesse des problèmes à résoudre pendant cette période. Le peuple conscient est serein, et est en train de suivre les nouvelles autorités pour une réussite totale de la Transition. Pour ce faire, tous ceux qui seront à la base des mouvements violents pour freiner l'élan, répondront de leurs actes devant la justice, qui est cette boussole qui orientera chaque Guinéen, d'après le Président de la Transition, Chef de l'État et Chef Suprême des forces armées, Colonel Mamady Doumbouya. », a écrit Nondi Kountigui, président de l'ANDAD (Alliance Nationale pour la Défense des Acquis Démocratiques).

**Tidiane Diallo**

Alpha Condé à Abu Dhabi

## Le séjour médical du président déchu se prolonge

**Selon les termes de l'accord signé entre la CEDEAO et les autorités de la transition, Alpha Condé devrait revenir à Conakry au bout d'un mois, sauf avis contraire de ses médecins. Un séjour médical qui se prolonge pour des raisons révélées par l'hebdomadaire Jeune Afrique (JA).**

Après le renversement de son régime le 5 septembre 2021 par le Groupement des forces spéciales (GFS), le Professeur Alpha Condé a été détenu dans un premier temps au palais Mohammed 5, avant d'être transféré à la résidence de son épouse à Landréah, dans la commune de Dixinn. Accédant à une demande de la CEDEAO, le CNRD autorisera par la suite le président déchu à aller se faire soigner dans un pays de son choix. Le 17 janvier, l'ancien locataire du Palais Sekhoutoureya quittera Conakry pour Abu Dhabi (Emirats arabes unis) pour raisons médicales. Selon les termes de l'accord signé entre la CEDEAO et les autorités de la transition, Alpha Condé devrait revenir à Conakry au bout d'un mois, sauf avis

contraire de ses médecins. Un séjour médical qui se prolonge pour des raisons révélées par l'hebdomadaire Jeune Afrique (JA).

« Les médecins émiratis ont émis un avis défavorable à son retour à Conakry dans l'immédiat. Ce 18 février, Alpha Condé devait de nouveau être hospitalisé afin de subir une opération chirurgicale de la prostate. L'ancien homme fort de Conakry avait d'abord passé une série d'exams à la Cleveland Clinic. Il souffre également de sa prothèse de hanche, avant de poursuivre sa convalescence dans un hôtel. Il demeure néanmoins complètement isolé », apprend-on de JA qui révèle que bien que privé de

ses téléphones personnels, Alpha Condé a tout de même pu appeler quelques proches grâce à la ligne fixe installée dans sa chambre. « Mais il n'a plus accès à son carnet d'adresses et la conversation, non cryptée, est forcément très limitée. Sans compter que les services de sécurité émiratis, qui le gardent vingt-quatre heures sur vingt-quatre, maintiennent un cordon sécuritaire très étanche autour de lui. Seul son médecin personnel, le docteur Kaba, qui a voyagé avec lui comme deux de ses gardes du corps, peut lui rendre visite. », relate JA.

**Kéfina Diakité**



UFDG

## La récupération des biens de l'Etat commentée par Cellou Dalein Diallo en Assemblée générale

L'UFDG a tenu le samedi 19 février 2021 son assemblée générale hebdomadaire. Une occasion que son président, Cellou Dalein Diallo, a mise à profit pour commenter entre autres la campagne de récupération des biens de l'Etat par les autorités de la transition.



Le mardi 8 février, dans le cadre d'une tournée de prise de contact avec les services déconcentrés relevant de son département, le ministre de l'Urbanisme, de l'Habitat et de

l'Aménagement du Territoire, Ousmane Gaoual Diallo, était du côté de Labé où il a rencontré les autorités administratives et les services techniques de l'Urbanisme et

de l'Habitat. Il en a profité pour donner des précisions et des instructions par rapport à la récupération des biens de l'Etat. « Aujourd'hui, il y a une

tendance mettant en cause les décrets, les actes, les conventions, les contrats signés par les anciens présidents ou les gouvernements des anciens régimes...Il y a des investisseurs qui sont venus obtenir des conventions avec l'Etat guinéen, ceux qui dirigeaient et c'étaient des élus. Ils ont investi leur argent, leur épargne. Ils ont construit des buildings, des usines, sur la base des documents légaux au regard de nos lois. Lorsque vous dites que vous confisquez les actifs de ces gens, vous confisquez les entreprises, les buildings, les maisons, ça va contribuer à abîmer l'image de notre pays. Aujourd'hui, les pays se livrent à une compétition pour attirer les investissements directs étrangers. Pour cela, il faut la confiance. Mais si chaque

régime remet en cause tous les contrats, toutes les conventions qui avaient été signés par son prédécesseur, qu'est-ce qui va garantir que demain un autre ne viendra pas mettre tout en cause. Cette instabilité n'est pas de nature à encourager les investisseurs. Il faut qu'on respecte les procédures légales », a fait remarquer Cellou Dalein Diallo. Et de poursuivre son intervention en ces termes: « Toute convention peut être renégociée. S'il se trouve que la Guinée est lésée, on invite les partenaires de la Guinée, on renégocie certaines parties mais on ne peut saisir ses actifs parce que c'est sa propriété privée au regard de la loi. Il ne faut pas spolier les gens sans respecter les procédures légales ».

Kéfina Diakité

### Récupération des biens et domaines de l'Etat

## Ce que le FNDC reproche au CNRD !

Dans un communiqué en date du 17 février 2022, la coordination nationale du FNDC dit que dans le cadre de la récupération des biens et domaines de l'Etat, il constate que le CNRD a tendance à se substituer à la justice et au gouvernement.



« La Coordination nationale du FNDC suit avec attention la décision prise par le CNRD de procéder à la récupération des biens et domaines publics de l'Etat. La Coordination nationale du FNDC soutient toute démarche de récupération des biens et domaines publics de l'Etat acquis par des particuliers en

violation des lois de la République. La Coordination nationale du FNDC rappelle au CNRD que cette opération de récupération des biens et domaines publics de l'Etat doit être la conséquence d'une décision de justice dans le traitement de chaque cas. La Coordination nationale du FNDC constate que le CNRD

a tendance à se substituer à la justice et au gouvernement dans la conduite de cette initiative de récupération des biens et domaines publics de l'Etat. À cet égard, la Coordination nationale du FNDC invite le CNRD de bien vouloir éviter de faire entorse à la loi dans la conduite de cette opération, car aucune situation, exceptionnelle soit-elle, ne peut justifier la violation des droits des citoyens guinéens. La Coordination nationale du FNDC invite les ministres de la Justice, de l'Urbanisation et de l'Habitat à tout mettre en œuvre pour normaliser cette opération de récupération des biens et domaines publics de l'Etat. Ensemble unis et solidaires, nous vaincrons ! », a écrit la coordination nationale du FNDC.

Tidiane Diallo

### Chantage et de tentative d'extorsion d'argent

## 18 mois de prison requis contre "Hadya Présie" dans l'affaire des 3000 dollars

Les débats dans l'affaire de chantage et de tentative d'extorsion d'argent, opposant l'opérateur économique, Thierno Mamadou Dansoko à la cinéaste, Hadiatou Bah alias Hadya Présie ont pris fin le jeudi 17 février, au TPI de Dixinn. Le ministre public a requis 18 mois de prison contre la prévenue.

« Ce que madame Hadiatou Bah a fait c'est diabolique et c'est méchant. Elle a voulu humilier monsieur Dansoko à la place publique. C'est un réseau, il faut que ces pratiques s'arrêtent dans le pays. Monsieur le président, le ministère public estime que les faits sont établis. Donc, nous vous prions de retenir

dans les liens de la prévention, madame Hadiatou Bah, Mohamed Chérif Conté et Mamadou Aliou Kanté pour les faits de chantage et de tentatives d'extorsion. Et les déclarer coupables. Pour la répression: condamner Hadiatou Bah à 18 mois de prison ferme, et 3 ans assortis de sursis. Et condamner ses complices, à 18 mois de prison ferme chacun et 5 millions de francs guinéens d'amende. Et, également interdire aux prévenus de jouir de certains droits civiques, de leur interdire d'utiliser les réseaux sociaux pendant 5 ans ». Le verdict dans cette affaire sera rendu le 24 février. Affaire à suivre...

Tidiane Diallo

Tribune

## « La sécurité collective, ventre mou de l'intégration en Afrique » (Dr Thierno Souleymane Barry)

**Dr Thierno Souleymane BARRY est Docteur en droit, Université Laval/Université de Sherbrooke (Canada) ; professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour. Dans une tribune publiée le 17 février dans la presse, il parle de la sécurité collective, qu'il considère comme le ventre mou de l'intégration en Afrique.**

« Le 17 février 2022 marque officiellement retrait de la France au Mali dans le cadre de l'opération "Barkhane". Ce retrait doit interpellé les autorités de l'Union africaine et des Communautés économiques régionales en vue du renforcement d'une sécurité collective en Afrique, parent pauvre du processus d'intégration du continent. Nous verrons successivement le concept de sécurité collective, ses repères historiques et la nécessité de le renforcer pour faire face aux enjeux de sécurité qui assaillent le continent.

**Le concept de sécurité collective au cœur de tout processus d'intégration.** La notion de sécurité collective est défini

par l'encyclopédie *Universalis* comme un « système interétatique reposant sur le principe selon lequel, en cas d'emploi ou de menace d'emploi de la force par n'importe quel État, tous les États participants entreprendront une action commune afin de prévenir l'agression ou de lui faire échec. » Cette conception -un peu étroite de nos jours- doit être entendue au sens large pour viser non seulement la protection contre les menaces ou attaques dans le cadre interétatique mais aussi d'autres acteurs (pirates, terroristes, ...) et d'autres enjeux (criminalité transfrontalière et autres). Sa traduction réelle se trouve aux articles 2 et 26 de la Charte des Nations unies interdisant le recours à la menace ou à l'emploi de la force



et créant un système de sécurité centralisé sous la gouverne du Conseil de sécurité des Nations unies. Ainsi, pour se consacrer au développement sous toutes ses formes, la sécurité collective demeure-t-elle l'élément indispensable de tout processus d'intégration. Le continent africain ne saurait y faire exception.

**Le rappel de repères historiques**

Parmi les objectifs de la Charte de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) de 1963 figurent des points appelant la sécurité collective pour leur mise en œuvre comme l'unité et solidarité des Etats africains, la défense de leur souveraineté et de leur intégrité territoriale et l'éradication du colonialisme en

Afrique. Pour ce dernier point concernant l'apport à la décolonisation du continent, des efforts notables avaient enregistrés par le Comité de décolonisation et dans le cadre de l'Axe Alger-Conakry-Dar Es Salam, entre autres. L'Acte constitutif de l'Union africaine de 2002 abonde dans le même sens. L'UA a pour ambition de: « développer et promouvoir des politiques communes sur le commerce, la défense et les relations extérieures en vue d'assurer la défense du continent et le renforcement de ses positions de négociation. » Cependant, l'Union africaine peine à donner une réponse efficace aux problèmes sécuritaires en Afrique. L'insécurité dans le Golfe de Guinée et dans l'Océan indien

aux prises avec la piraterie, les méfaits du terrorisme au Sahel et la récurrence des conflits dans l'est du Congo ne sont que des illustrations de cet état de fait.

**La nécessité de renforcer une sécurité collective africaine face aux enjeux majeurs du siècle**

L'Afrique fait face à des enjeux majeurs qui ont pour nom la lutte contre les conflits internes, la criminalité transfrontalière, la lutte contre le terrorisme et la piraterie. A ces luttes s'ajoutent les actions pour la protection du processus démocratique et la gestion des catastrophes dues aux changements climatiques. Ces enjeux majeurs appellent des solutions idoines à l'échelle continentale et sont indispensables à tout développement. C'est ici que doit intervenir une sécurité collective effective et efficace à l'échelle du continent africain. Fort malheureusement, le constat actuel est tout autre. Le système actuel de sécurité collective de l'Union Africaine est fondé sur l'Architecture africaine de paix et de sécurité (APSA) essentiellement composé des quinze membres du Conseil de paix et de sécurité (CPS), des cinq personnalités du Groupe des Sages de l'Union africaine, de la Force africaine en attente (FAA) -peu opérationnelle, le système d'alerte précoce, le Comité d'Etat-major et le Fonds de la paix. Cette architecture s'appuie fortement sur les dispositifs des Communautés économiques régionales (CER)

qui ont élargis leurs objectifs économiques initiaux pour englober les questions de sécurité. Force est de ainsi de constater que ce système souffre de manque de moyens et de coordination et offre peu d'efficacité pour faire face aux grands enjeux actuels et à venir. Le recours à des coalitions ad hoc (G5 Sahel) et l'assistance des pays étrangers (France, Etats-Unis, ...) sont fréquents. L'Afrique, pour réussir son intégration, doit repenser son propre système de sécurité collective et en faire une priorité ; en matière d'intégration, la sécurité ne se délègue pas. On peut penser à l'allocation de moyens humains, techniques et financiers, une coordination plus efficace entre les organes de l'Union africaine et ceux des communautés économiques régionales et surtout une réforme des armées nationales, principales pourvoyeuses de contingents de la sécurité collective du continent.

La mise en place d'une sécurité collective effective et efficace doit être la priorité de l'Union africaine et des communautés économiques régionales comme partie intégrante de l'intégration africaine », a écrit Dr **Thierno Souleymane BARRY, Docteur en droit, Université Laval/ Université de Sherbrooke (Canada) ; Professeur de droit, Consultant et Avocat à la Cour.**

*Une synthèse de Tidiane Diallo*

Faranah

## Le constat du ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation

Dans le cadre de sa tournée à l'intérieur du pays pour toucher du doigt la réalité de l'école guinéenne, le ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume Hawing, a visité certains établissements du centre-ville de Faranah. Il y a dressé un tableau plutôt sombre.

« Il y a plus d'un mois, nous sommes sur pied et nous sillonnons de ville en ville pour

chercher à comprendre les réels problèmes de l'école guinéenne. Nous avons compris qu'en restant au bureau, en attendant les rapports certes, certains vont vous remonter les bons rapports mais pas tout le monde. Le plus bon diagnostic c'est ce qu'on a vu. Nous sommes enseignants. Regardons-nous droit dans les yeux et disons nous la vérité. L'école

guinéenne est comateuse, elle dort d'un sommeil profond, elle mérite d'être réveillée. A se poser la question est-ce que l'Etat existait pour l'école guinéenne ? Quand on m'a dit que dans la ville de Faranah dans cette ville historique, cette grande ville qu'aucune concession scolaire n'est clôturée, je n'ai pas cru, et pourtant c'est bien vrai...J'invite les enseignants à la conscience

professionnelle. Nous avons détecté vos problèmes. L'Etat peut intervenir pour trouver solution à certains problèmes mais pas le problème lié à la conscience professionnelle. Cela relève de notre responsabilité. Ne doit pas enseigner qui le veut mais qui le mérite. Je suis dans la ville historique de Faranah, la ville du premier président de la Guinée indépendante qui était un homme de sincérité. Je sais

que je peux compter sur vous. Nous n'avons de préjugés contre aucune ville, il faut qu'on accepte le changement. », a déclaré le ministre de l'Enseignement pré-universitaire et de l'Alphabétisation, Guillaume Hawing.

**Tidiane Diallo**

Décrets

## Le président de la transition nomme des cadres dans deux ministères

**Le mercredi 16 février, à travers des décrets lus à la télévision nationale, le président de la transition a procédé à la nomination de plusieurs cadres dans deux ministères.**

Au ministère de l'Agriculture et de l'Elevage, il y a eu les nominations suivantes:

1- Directrice nationale du service de promotion rurale et du conseil agricole : Mme Kadiatou Diallo, matricule : 265604W, en service au Ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération Internationale, de l'Intégration Africaine et des Guinéens de l'Etranger

2-Directeur national adjoint du Génie rural : M. Mohamed Lamine Diaby, ingénieur consultant au Ministère des Travaux publics

3- Secrétaire général de la Chambre nationale de l'Agriculture : M. Ousmane Béréty, précédemment Directeur général adjoint d'Archivité cabinet du conseil en développement rural.

Au ministère des Mines et de la Géologie, au niveau des Services d'appui, il y a eu ces nominations:

Inspecteur général : Karamoko Soumah Mba, administrateur des affaires, précédemment Directeur régional de Infinity Data Corporation Colobus Ohiwa USA

Inspecteur général adjoint : Kabinet Kaba, ingénieur des mines, précédemment Directeur national des mines par intérim

Directeur général adjoint du Bureau de stratégie et de développement (BSD) :

Ibrahima Kalil Camara, ingénieur des mines, en service au BSD du ministère des Mines

Directeur général de la Brigade anti-fraude des matières précieuses : Abdoulaye Sylla, ingénieur géologue, précédemment Directeur général adjoint de la Brigade anti-fraude des matières précieuses

Directeur général adjoint de la Brigade anti-fraude des matières précieuses : Naini Kèmè Kaba, économiste, en service à la Brigade anti-fraude des matières précieuses

Directeur de service des affaires juridiques : Saidou Sampil, juriste, précédemment Man Power Management

Directeur adjoint au service des affaires juridiques : Mamady Traoré, en service aux affaires

juridiques  
 Directeur du service de coopération et d'investissement dans le secteur minier : Alsény Bangoura, ingénieur métallurgiste, précédemment Directeur adjoint du service de coopération et d'investissement dans le secteur minier  
 Directeur adjoint du service de coopération et d'investissement dans le secteur minier : Morissarah Soumaoro, précédemment Directeur général adjoint du Fonds d'investissement minier  
 Directrice du service des relations communautaires et du développement du contenu local : Aminata Kanté, ingénieure en génie rural, précédemment cheffe du département contenu local dudit service.

**Kèfina Diakité**

TPI de Dixinn

## L'opérateur économique Dansoko charge Hadya Présie dans l'affaire des 3000 dollars US

**Le jeudi 17 février, l'opérateur économique, Thierno Mamadou Dansoko, plaignant dans l'affaire dite des 3000 dollars US qui l'oppose à Hadiatou Bah alias Hadya Présie, était à la barre au TPI de Dixinn pour présenter l'accusée comme une habituée des faits de chantage.**

« C'est avec un pincement au cœur que je me trouve devant votre tribunal pour évoquer ce fait. J'ai connu Hadya à travers des vidéos où elle vantait les mérites de mes produits. Je ne savais que c'était un acte préparatoire. Donc je me suis dit comme elle est très suivie sur les réseaux sociaux, et j'ai besoin de publicité pour mes produits. Donc je me suis dit pourquoi pas ne pas travailler avec elle. On avait dit que Hadya était mariée. C'est comme ça, que j'ai cherché à la rencontrer par le canal de son amie dans mon bureau pour lui dire merci. Et c'est comme ça, elle m'a parlé de 3000 euros pour son projet de film qu'au cours duquel elle voudrait associer l'image de mon produit. Mais comme son film parlait du libertinage des femmes, donc, je n'ai pas accepté d'associer l'image de

mes produits. Elle a insisté. Donc, je lui ai proposé 1000 euros. Mais, elle ne cessait pas de demander les 3000 euros. Elle m'a dit si je ne peux pas lui donner cet argent, mais de lui en donner en crédit. Que même s'il faut coucher avec moi pour avoir cet argent qu'elle est ok. Je lui ai dit, tu veux que je te donne en crédit de l'argent mais est-ce qu'il y a des garanties? Elle m'a dit : Dansoko, tu ne m'as pas bien regardée ? Elle m'a dit moi-même je suis une garantie. Hadya m'appelait à chaque fois pour me demander les numéros de certains opérateurs économiques. Ma directrice des ressources humaines m'avait prévenu de m'éloigner de Hadya. Comme je n'ai pas accepté de lui donner cet argent, elle m'a envoyé un message en disant Thierno Dansoko, je t'ai

demandé de m'aider à avoir 3000 euros même à crédit tu ne l'as pas fait. Pourtant, tu peux le faire. Mais sache que tu paieras plus, sinon je vais t'humilier. Je vais t'exposer sur les réseaux sociaux. Tu sauras que c'est mon travail. Comme je ne voulais pas être trimballé sur les réseaux sociaux, j'ai donné 3000 euros à mon frère d'aller lui remettre et lui demander pardon. Mais mon frère a trouvé Hady et son groupe en train de se droguer. Donc, ces jeunes ont intimé à mon frère de quitter. Qu'elle voulait plus désormais. Hadya m'a exigé de lui payer 80 mille dollars et une voiture Prado Land cruiser de couleur blanche. En contrepartie de mes audios. », a déclaré l'opérateur économique Dansoko.

**Tidiane Diallo**

Mali

## L'armée annonce des opérations contre des « terroristes » dans le nord du pays

**Huit soldats maliens ont été tués et près de 60 « terroristes neutralisés » dans le nord du Mali lors d'une opération de l'aviation malienne, dans une zone où des dizaines de civils sont morts cette semaine, a annoncé vendredi soir l'armée malienne.**

L'aviation malienne est intervenue vendredi pour détruire une « base terroriste » près du Burkina Faso et du Niger où « de violents combats ont ensuite fait « 8 morts » chez les soldats et « 57 terroristes neutralisés », selon un communiqué de l'armée.

Cette intervention était « au profit d'une patrouille accrochée par des hommes armés non identifiés dans le secteur d'Archam, à l'ouest de Tessit », à quelques dizaines de kilomètres des frontières avec le Burkina Faso et le Niger, selon l'armée.

Une quarantaine de civils maliens ont été tués cette semaine, dans cette zone en proie à des affrontements entre jihadistes, par un groupe affilié à l'organisation Etat islamique, ont indiqué vendredi différentes sources locales à l'AFP. Les jihadistes présumés auteurs de cette tuerie de civils considéraient leurs victimes comme des complices de leurs rivaux, selon les

mêmes sources locales. Tessit, commune rurale de la région de Gao, a été le théâtre des combats entre ces jihadistes ces dernières semaines.

Les faits se sont produits dans la zone dite des Trois frontières, un des foyers de la violence qui secoue le Sahel. L'Etat islamique au grand Sahara (EIGS) et le Groupe de soutien à l'islam et aux musulmans (GSIM), alliance de groupes armés appartenant à la nébuleuse Al-Qaïda, y sont particulièrement actifs. En plus d'attaquer les armées nationales ou étrangères, ils s'y livrent depuis 2020 une guerre des territoires.

L'unité de l'armée malienne accrochée vendredi par des hommes armés recherchait des « sanctuaires terroristes » pour les détruire.

– « Protection des civils » – Elle visait également « la protection de populations civiles récemment victimes d'exactions extrêmes des

groupes terroristes ayant provoqué leurs déplacements forcés » vers la zone des trois frontières, a précisé l'armée.

Dans cette zone dite des trois frontières opèrent aussi côté malien l'armée nationale, les soldats français de la force Barkhane ainsi que les forces spéciales européennes de Takuba, et les Casques bleus de l'ONU au Mali (Minusma).

La France et ses partenaires européens ont officialisé jeudi leur retrait militaire du Mali, conduisant les autres acteurs étrangers à s'interroger ouvertement sur leur engagement, et la Minusma à étudier l'impact de ce désengagement.

Français et Européens ont invoqué les « multiples obstructions des autorités » maliennes.

La junte au Mali est revenue sur son engagement d'organiser des élections en février 2022 pour le retour des civils au pouvoir. Elle

invoque la nécessité de profondes réformes et s'arcboute sur la souveraineté nationale depuis que la communauté des Etats ouest-africains a infligé au Mali de lourdes sanctions économiques et diplomatiques le 9 janvier.

« La destruction totale de la base terroriste, consécutive à de violents combats aux alentours de la forêt refuge, a fait huit morts, 14 blessés, 5 portés disparus et deux véhicules détruits côté Fama », les forces armées maliennes, a détaillé l'armée malienne dans son communiqué.

« Les troupes aériennes Fama ont traité et neutralisé des colonnes de motocyclistes qui tentaient de submerger l'unité accrochée », poursuit-il. « Le ratissage a permis de dénombrer 57 terroristes neutralisés et divers matériels détruits », ajoute le texte.

Le Mali est le théâtre depuis 2012

**(Suite à la page 7)**

Conseil des ministres

# Compte rendu de la session ordinaire du jeudi 17 février 2022

La Session Ordinaire du Conseil des Ministres s'est tenue ce jeudi 17 février 2022 de 10H à 12H, sous la haute autorité de son Excellence Monsieur le Président du CNRD, Président de la Transition, Chef de l'État, Chef Suprême des Armées, le Colonel Mamadi DOUMBOUYA.

Les points suivants étaient inscrits à l'ordre du jour :

**I. MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION**

**II. COMPTE RENDU DE LA SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DU MARDI 15 FÉVRIER 2022.**

**III. DIVERS.**

**I. Au TITRE DU MESSAGE DE SON EXCELLENCE MONSIEUR LE PRÉSIDENT DE LA TRANSITION**

Son Excellence Monsieur le Président de la Transition a rappelé l'importance de trouver les voies et moyens pour rentabiliser d'avantage le port autonome de Conakry. La démarche vise à en faire une entité compétitive dans la sous-région.

Le Président de la Transition a demandé que le port autonome de Conakry soit fonctionnel **24h/24, 7jrs /7**. Ce, dans le respect scrupuleux des règles légales et de sécurité du travail. Le Colonel Mamadi Doumbouya a interpellé à ce propos les autorités portuaires et particulièrement le **Ministre des Transports**.

Le **Chef de l'État** a réitéré sa détermination à récupérer tous les domaines publics de l'État qui ont été dilapidés par des particuliers.

Le Président de la Transition a demandé à l'ensemble des membres du gouvernement de faire preuve de solidarité dans cette légitime action de récupération des biens et domaines publics de l'État.

Son Excellence Monsieur le Président de la Transition a également mis un accent particulier sur les projets éligibles au titre des droits de tirage spéciaux (DTS). Les projets retenus doivent faire l'objet d'une exécution accélérée ou d'une réalisation immédiate.

Pour la relance réelle et effective de notre économie nationale, le Président de la Transition a sollicité l'utilisation d'autres fonds. Il a exhorté le **Premier Ministre et les**



**ministres concernés** de prendre des dispositions à cet effet.

Le **Chef de l'Etat** a attiré l'attention des membres du conseil sur la nécessité de revoir le panier de la ménagère. Le Colonel Mamadi Doumbouya a recommandé au Gouvernement de proposer dans les meilleurs délais des pistes de solutions.

**Monsieur le Président de la Transition** a rappelé au conseil la nécessité d'aménager les rond points et espaces verts. Il a également instruit les ministres en charge de l'Administration du Territoire et de l'Habitat de réhabiliter dans une synergie d'action et dans les meilleurs délais les douze (12) rond points de Conakry.

Le **Président de la Transition** a positivement apprécié les recommandations du conseil interministériel du **mardi 15 février 2022** et a demandé au conseil des ministres de les valider dans leur intégralité.

**II. COMPTE RENDU DE LA**

**SESSION ORDINAIRE DU CONSEIL INTERMINISTÉRIEL DU MARDI 15 FÉVRIER 2022.**

**AU TITRE DU MESSAGE DU PREMIER MINISTRE**

Le **Chef du Gouvernement** a rappelé que conformément aux décisions du Conseil des Ministres, un tableau de suivi des décisions avait été conçu et approuvé par le gouvernement. Les dernières statistiques à cet effet, indiquent que sur 137 prises de décisions en Conseil des ministres, 78 sont déjà en cours d'exécution ou ont été complètement exécutés, soit près de 60%. Le **Premier Ministre** a précisé que les décisions du Conseil sont soumises à l'information du public d'où la nécessité de les traduire en actions concrètes, perceptibles et visibles par nos populations. Il a également souligné la nécessité de suivre leur mise en œuvre par le biais du tableau de bord qui leur a été transmis.

Le Conseil, après avoir reconnu l'importance de ce tableau de suivi, a exhorté les ministres à renseigner

les informations nécessaires à l'application des décisions impliquant d'autres ministères afin de corriger les retards constatés.

Le **Chef du Gouvernement** a demandé aux ministres de renforcer la coordination dans le partage des informations entre les ministères et le Cabinet de la Primature.

Monsieur le **Premier Ministre** a demandé au **Ministre des Finances** de faire une communication sur le circuit d'approbation des engagements financiers de l'État (MOU, Attributions de License, Signature de Prêts Concessionnels, etc.) lors du prochain Conseil Interministériel.

Le **Premier Ministre** a informé les membres du gouvernement de la tenue des premières évaluations des ministères dès le mois de mars.

**AU TITRE DU RAPPORT D'ÉTAPES SUR LES PROJETS INFRASTRUCTURES DES DROITS DE TIRAGES SPÉCIAUX (DTS)**

Le **Premier Ministre** a fait un compte rendu des conclusions des travaux réalisés par l'équipe de la Primature et de l'Administration et le Contrôle des Grands Projets (ACGP), chargée d'évaluer les projets transmis par les ministères.

Il a rappelé que cette équipe a été mise en place, suite aux instructions du **Président de la Transition** pour une meilleure utilisation des droits de tirages spéciaux (DTS) mis à disposition par le **Fonds Monétaire International (FMI)**.

A l'analyse des résultats, il ressort que 18 départements ministériels ont déposé 78 projets pour un coût total de **416,4 millions de Dollars**.

Sur ces 78 projets, 33 ont été retenus à ce stade sur la base des critères de sélection. Ces projets ont un coût estimatif total de **129,8 millions de Dollars** et une durée d'exécution moyenne de neuf (9) mois. Le coût moyen des projets retenus s'élève à **3,9 Millions de Dollars**.

Les projets non retenus l'ont été sur la base de critères tels que : le manque d'études finalisées, le dépassement du plafond budgétaire de 10 millions de dollars par projet ou encore l'absence d'impact direct sur la population.

Enfin, les ministères sont invités à soumettre d'autres projets afin d'absorber les reliquats des fonds non alloués, soit **20 millions de dollars**.

**A. PROPOS DU PLAN DE RELANCE INTERIMAIRE**

Le **Premier Ministre** a attiré l'attention du Conseil sur la nécessité de finaliser le programme de relance intérimaire de l'Économie et indiqué que celui-ci doit définir et préciser les grandes priorités de l'État.

Ce programme intérimaire devrait s'appuyer sur le cadre logique

élaborée au cours de la retraite gouvernementale et les lettres de missions adressées aux ministères. Pour ce faire, le ministre des finances doit fournir une table des matières à l'ensemble des membres du gouvernement afin d'harmoniser l'élaboration du document. Le **Ministre du Budget** devra pour sa part fournir un canevas à tous les ministères pour les guider dans l'élaboration de leurs plans d'actions opérationnels. Enfin, le **Ministre du budget** doit présenter une communication la semaine prochaine en Conseil relative au Plan d'engagement des dépenses de l'État.

**III. DIVERS**

**La Ministre de l'Environnement et du Développement Durable** a porté à l'attention du Conseil des informations relatives aux incendies qui ont touchées la forêt de ZIAMA dans la région de Nzérékoré dont les origines sont domestiques. Elle a informé que celles-ci sont sous contrôles grâce aux concours des agents conservateurs de la forêt en lien avec les communautés. Elle a obtenu du Conseil, l'autorisation de faire une visite de terrain afin de s'enquérir de la situation des forêts. Une visite qui est en cours dans la région forestière. Les Ministres en charge de la Sécurité et de l'Administration du Territoire ont offert leur soutien au **Ministre de l'Environnement et du Développement Durable**.

**Le Ministre de la Culture** a informé le Conseil des malversations présumées de son agent comptable. L'Agent judiciaire de l'État a été saisi.

**La Ministre des Télécommunications** a informé le Conseil de l'octroi de la licence 3G/4G à l'opérateur de téléphonie MTN. Elle a également informé de la signature d'une licence avec le Groupe SMIG autour du projet de construction d'un nouveau câble sous-marin Internet.

Face à la vétusté de certains départements, **le Ministre du Travail et de la Fonction publique et celui de l'Enseignement technique** ont fait part au Conseil de leurs démarches pour loger certains ministères. Les coûts de location de certains bâtiments étant exorbitants en centre-ville, **le Président de la Transition** a une fois de plus insisté sur la délocalisation des Ministères en banlieue pour réduire les coûts et soulager les travailleurs.

Enfin, **le Ministre du Commerce, de l'Industrie et des PME** a conclu par un compte rendu succinct de sa mission aux Émirats Arabes Unis lors du **Guinea Investment Forum « GUIF »**. Il a informé le Conseil de la grande disposition des investisseurs internationaux à venir investir en Guinée.

Conakry, le 17 février 2022

Mali

## L'armée annonce des opérations contre des « terroristes » dans le nord du pays



des opérations de groupes jihadistes liés à Al-Qaïda et à l'organisation Etat islamique, ainsi qu'aux violences de toutes sortes perpétrées par des milices auto-proclamées d'autodéfense et des bandits. Les forces régulières sont elles-mêmes accusées d'exactions. Les violences parties du nord en 2012 se sont propagées au centre, puis au Burkina Faso et au Niger voisins. Elles ont fait

des milliers de morts civils et militaires ainsi que des centaines de milliers de déplacés, malgré le déploiement de forces onusiennes, françaises et africaines. La prise du pouvoir à Bamako par des militaires, auteurs de deux coups d'Etat, en août 2020 puis en mai 2021, n'a pas enrayer la spirale de violences.

Afp

Mali

# La France et ses partenaires européens se retirent militairement

**Poussés dehors par les « obstructions » de la junte au pouvoir à Bamako, la France et ses partenaires européens ont officialisé jeudi leur retrait militaire du Mali au terme de neuf ans de lutte antijihadiste menée par Paris.**



« En raison des multiples obstructions des autorités de transition maliennes, le Canada et les états Européens opérant aux côtés de l'opération (française) Barkhane et au sein de la Task Force Takuba estiment que les conditions ne sont plus réunies pour poursuivre efficacement leur engagement militaire actuel dans la lutte contre le terrorisme au Mali et ont donc décidé d'entamer le retrait coordonné du territoire malien de leurs moyens militaires respectifs dédiés à ces opérations », soulignent-ils dans une déclaration conjointe.

Paris et ses partenaires souhaitent toutefois « rester engagés dans la région » sahélienne et « étendre leur soutien aux pays voisins du Golfe de Guinée et d'Afrique de l'Ouest » pour contenir la menace jihadiste. Les « paramètres » de cette réorganisation seront arrêtés « d'ici juin 2022 ».

Emmanuel Macron devait tenir à l'Elysée une conférence de presse à 08H00 GMT, notamment aux côtés du président du conseil européen Charles Michel, pour annoncer les décisions actées mercredi

soir lors d'un sommet réunissant plusieurs dirigeants européens et africains.

La France est militairement présente depuis 2013 au Mali, proie des groupes jihadistes qui sévissent aussi dans d'autres Etats sahéliens. Paris est intervenu pour enrayer la progression des groupes islamistes radicaux menaçant Bamako et a ensuite mis sur pied une vaste opération régionale, Barkhane, déployant des milliers de soldats pour lutter contre les franchises locales d'Al-Qaïda et du groupe Etat islamique.

Mais malgré des victoires tactiques, le terrain n'a jamais été véritablement repris par l'Etat malien et ses forces armées.

Facteur aggravant, le gouvernement malien a été renversé lors d'un double coup d'Etat en 2020 et en 2021, aboutissant à l'arrivée au pouvoir d'une junte qui refuse d'organiser des élections avant plusieurs années et qui surfe sur un sentiment antifrançais croissant dans la région.

Mises au ban par les Etats ouest-africains, les autorités maliennes fustigent la présence militaire occidentale sur leur sol et font désormais appel, selon les Européens, aux mercenaires russes de la société Wagner.

Quelque 25.000 hommes sont actuellement déployés au Sahel, dont environ 4.300 Français (2.400 au Mali dans le cadre de

Barkhane), selon l'Elysée. Le pays accueille aussi 15.000 soldats de l'ONU au sein de la Minusma, dont l'avenir est désormais en suspens puisqu'elle comptait sur un large soutien de Barkhane.

– « Vide » sécuritaire –

Le Mali était au cœur du dispositif antiterroriste français et européen au Sahel. Emmanuel Macron avait déjà décidé d'amorcer à l'été 2021 une réduction des effectifs français au profit d'un dispositif régional moins visible, mais ce départ contraint du pays va forcer Paris à accélérer cette réorganisation dans d'autres pays de la région menacés par la contagion jihadiste, notamment dans le golfe de Guinée.

« Nous considérons que la lutte contre le terrorisme est quelque chose d'essentiel pour le Mali, pour le Burkina, pour le Niger et pour les pays côtiers », a assuré le président ivoirien Alassane Ouattara mercredi sur RFI et France 24.

Le départ de Barkhane et de Takuba (groupement de forces spéciales européennes, NDLR) crée un vide. Nous serons obligés d'acheter des armes, d'avoir une plus grande professionnalisation mais c'est notre devoir aussi. Les armées nationales doivent régler les problèmes sur nos territoires nationaux et c'est cela notre philosophie », a-t-il estimé.

« Nous avons besoin de

réinventer notre partenariat militaire avec ces pays », a souligné mardi la présidence française. « Il ne s'agit pas de déplacer ce qui se fait au Mali ailleurs, mais de renforcer ce qu'on fait au Niger et de soutenir davantage le flanc sud », a-t-elle ajouté.

Selon une source proche de l'Elysée, la France a promis de coordonner son retrait avec la mission de l'ONU au Mali et la Mission de formation de l'Union européenne au Mali (EUTM), qui continueront de bénéficier d'un soutien aérien et médical français sur place, avant le transfert ultérieur de ces moyens.

Hors du Mali, Paris compte poursuivre la lutte antijihadiste dans la région, où les mouvements affiliés à Al-Qaïda ou au groupe Etat islamique ont conservé un fort pouvoir de nuisance malgré l'élimination de nombreux chefs.

Outre un possible renforcement de sa présence au Niger voisin, qui héberge déjà une base aérienne française et 800 militaires, Paris ambitionne de proposer ses services à d'autres pays d'Afrique de l'Ouest (Côte d'Ivoire, Sénégal, Bénin...) pour les aider à contrer la propagation du jihadisme vers le golfe de Guinée.

Depuis 2013, 53 soldats français ont été tués au Sahel, dont 48 au Mali.

RFI

Burkina Faso

# Le lieutenant-colonel Damiba investi « président » par le Conseil constitutionnel

Le lieutenant-colonel Paul-Henri Sandaogo Damiba a été investi mercredi président du Burkina Faso par le Conseil constitutionnel, trois semaines après avoir pris le pouvoir par un coup d'Etat.

« Je jure devant le peuple burkinabè (...) de préserver, de respecter, de faire respecter et de défendre la Constitution, l'acte fondamental et les lois » du Burkina, a déclaré M. Damiba en prêtant serment devant le Conseil, lors d'une cérémonie retransmise par la télévision

nationale.

Il était vêtu d'un treillis militaire ceint d'une écharpe aux couleurs du Burkina, la tête coiffée d'un béret rouge.

Aucun représentant étranger n'a assisté à la cérémonie de prestation de serment qui s'est tenue dans une petite salle du Conseil constitutionnel où seule la presse officielle a été admise.

Plusieurs heures avant la prestation de serment, l'accès au Conseil était filtré par un important dispositif des forces de sécurité dressé dans un

rayon de 100 m autour du siège de l'institution à Ouagadougou, a constaté un journaliste de l'AFP.

Le lieutenant-colonel Damiba, 41 ans, a pris le pouvoir le 24 janvier à Ouagadougou après deux jours de mutineries dans plusieurs casernes du pays, renversant le président élu Roch Marc Christian Kaboré, accusé notamment de pas avoir mis fin à la violence jihadiste qui frappe le Burkina depuis près de sept ans.

Il a mis en place une junte appelée Mouvement

patriotique pour la sauvegarde et la restauration (MPSR) qui a pour priorité « la sécurité ».

Dans le sillage du Mali et du Niger, le Burkina Faso est pris depuis 2015 dans une spirale de violences attribuées à des mouvements jihadistes, affiliés

à Al-Qaïda et au groupe Etat islamique, qui ont fait plus de 2.000 morts dans le pays et contraint au moins 1,5 million de personnes à fuir leurs foyers.

AFP

**Lire**  
**I'Aigle Infos, c'est lire**  
**la vérité et la vertu.**